

(1884), président du comice viticole et agricole de Libourne.

**ODIER (ANTOINE)**, député de 1827 à 1837, et pair de France, né à Genève (Suisse) le 15 mai 1766, mort à Paris le 19 août 1853, « fils d'Antoine Odier, bourgeois, et de Louise Devillas », vint fort jeune en France et devint associé d'une maison de commission. Etabli à Lorient, il entra, à l'époque de la Révolution, dans la municipalité de cette ville, sous le bénéfice de la loi de 1790 qui rendait la qualité de Français aux descendants des réfugiés. Partisan des Girondins, il fut arrêté en 1793, ne recouvra sa liberté qu'au 9 thermidor, voyagea ensuite en Europe, fonda à Wasserling (Haut-Rhin) une fabrique de toiles peintes, et créa une maison de banque à Paris. Membre, puis président du tribunal de commerce de cette ville, censeur de la Banque de France, membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et des dépôts et consignations, et du conseil supérieur du commerce en 1819, il fut successivement élu député du collège de département de la Seine : le 24 novembre 1827, par 1,485 voix (1,940 votants, 2,195 inscrits), et le 19 juillet 1830, par 1,707 voix (2,158 votants); puis, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le 5 juillet 1831, par 680 voix (1,230 votants), et, le 21 juin 1834, par 642 voix (931 votants, 1,237 inscrits). M. Odier prit place, sous la Restauration, dans les rangs de l'opposition libérale, vota l'adresse des 221, se rallia au gouvernement de juillet, et soutint la politique de M. Laffitte et Casimir Périer. Conseiller général de la Seine en 1831, il fut nommé pair de France le 3 octobre 1837. Il siégea parmi les partisans les plus dévoués du gouvernement jusqu'à la révolution de 1848. La politique du prince Louis-Napoléon ne le satisfit pas. Désigné, après le coup d'Etat du 2 décembre, pour faire partie de la Commission consultative, il refusa d'y siéger, et mourut l'année suivante.

**ODIER-LAPLAINE (PIERRE-AGATHANGE, COMTE)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Marcellin (Isère) le 16 octobre 1774, mort à Paris le 8 mars 1825, « fils de Claude-Joseph Odier, procureur au bailliage de Saint-Marcellin, et de Marie-Anne Véron », fut commissaire des guerres pendant la Révolution, aux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse, puis à l'armée d'Italie, et, sous l'empire, à l'armée d'Allemagne en 1805, 1806 et 1807, puis à l'armée d'Espagne. En 1812, il fut nommé sous-inspecteur aux revues de la garde impériale. Elu, le 11 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Saint-Marcellin, avec 40 voix (68 votants), il fut, à la seconde Restauration, nommé, le 15 septembre 1817, sous-intendant de 1<sup>re</sup> classe, et professeur d'administration à l'école d'état-major. On a de lui : *De la réforme dans l'administration militaire* (1818); *Cours d'études d'administration militaire* (1824-25, 7 volumes), ouvrage estimé, etc.

**ODOARD DU HAZAY (CHARLES-LÉONARD, CHEVALIER)**, député de 1815 à 1816, né à Sainte-Barbe-sur-Gaillon (Eure) le 9 septembre 1774, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 20 décembre 1859, était officier des armées du roi et chevalier de Saint-Louis à l'époque de la Révolution. Il quitta l'armée, et vécut dans la retraite jusqu'au retour des Bourbons. Nommé alors colonel honoraire en résidence à Romans, il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Seine-Inférieure, par 96 voix (186 votants,

248 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, demanda que les chevaliers de Saint-Louis fussent électeurs de droit, réclama le même privilège pour les membres de la Légion d'honneur qui, dit-il, « seront heureux de prouver, après n'avoir défendu que la patrie, qu'ils étaient dignes de défendre aussi les descendants de saint Louis. » M. Odoard s'en tint à ce succès de tribune, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

**ODOLANT-DESNOS (LAFITE-Louis-GASPARD)**, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en l'an VIII, né à Alençon (Orne) le 19 janvier 1763, mort à sa terre des Yignes (Orne) le 24 septembre 1807, fils de Pierre-Joseph Odolant-Desnos (1722-1801), médecin et érudit laborieux, qui s'était livré surtout à l'étude des antiquités de la Normandie, du Maine et du Perche, s'occupa comme son père de travaux littéraires et historiques. Elu, le 24 germinal an VI, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents, il ne se montra pas hostile au coup d'Etat de brumaire, et passa, le 4 nivôse an VIII, au nouveau Corps législatif comme député de l'Orne, en vertu d'une décision du Sénat conservateur. Il y siégea jusqu'à sa mort. On a de lui : *Redites sur les effets des taxes arbitraires en France et en Angleterre par rapport à leurs auteurs* (1805). Il a laissé en manuscrit : *Bizareries historiques du catholicisme*.

**OSINGER (CHARLES-FRÉDÉRIC)**, député de 1834 à 1837, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 1<sup>er</sup> mai 1794, négociant à Strasbourg, fut élu, le 21 juin 1834, député du 1<sup>er</sup> collège du Bas-Rhin (Strasbourg), par 121 voix (227 votants, 265 inscrits), contre 95 à M. Le Voyer d'Argenson. Il siégea dans le tiers-parti, et vota avec ce groupe jusqu'aux élections de 1837, qui l'éloignèrent du parlement.

**OGÉ (JEAN)**, député en 1789, né Saint-Pierremont (Aisne) le 14 avril 1755, mort à Saint-Pierremont le 21 mai 1807, était curé de Saint-Pierremont, lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Vermandois. Dévoué aux principes de la Révolution, il vota pour la vérification en commun des pouvoirs, accompagna le roi à Paris le 16 juillet 1789, et prêta le serment ecclésiastique, le 2 janvier 1791. Il quitta, après la session, la vie politique, et reprit, au Concordat, ses fonctions de curé de Saint-Pierremont.

**OGER (VICTOR-UNION)**, député de 1834 à 1848, né à Avranches (Manche) le 14 novembre 1794, mort à Paris le 23 mai 1860, avoué à Paris et conseiller général des Ardennes, fut successivement élu député du 1<sup>er</sup> collège de ce département (Mézières), le 21 juin 1834, par 148 voix (291 votants, 339 inscrits), contre 142 à M. Barrachin; le 4 novembre 1837, par 248 voix (319 votants, 390 inscrits); le 2 mars 1839, par 201 voix (359 votants); le 9 juillet 1842, par 278 voix (346 votants, 462 inscrits), contre 33 à M. Tirman et 21 à M. Laffitte, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 334 voix (521 votants, 578 inscrits), contre 130 voix à M. Quinette, 29 à M. Piette, 21 à M. Tirman et 30 à M. de la Tour du Pin. M. Oger désespéra par ses votes incohérents les amateurs de catégories politiques. Il défendit la loi de disjonction, combattit les lois de septembre et de dotation, et se prononça pour l'adjonction des capacités, pour les incompatibilités, pour l'indemnité Pritchard. A la suite

de ce dernier vote, les électeurs de la 7<sup>e</sup> légion de la garde nationale de Paris, dont il était colonel, le rayèrent de la liste des dix candidats parmi lesquels le roi devait choisir les colonels et les lieutenants-colonels. Le lendemain, le roi le nomma commandeur de la Légion d'honneur. La révolution de 1848 rendit M. Oger à la vie privée.

**OLBERS** (HENRI-GUILLAUME-MATHIAS), député au Corps législatif de 1812 à 1814, né à Arbergen (Brême) le 11 octobre 1758, mort à Brême le 2 mars 1840, fils d'un pasteur protestant, se passionna dès sa jeunesse pour l'astronomie, étudia la médecine à Göttingue de 1777 à 1780, et y suivit les cours de Kästner, qui lui facilita l'entrée de l'Observatoire royal. Sa thèse de doctorat : *De oculi mutationibus internis*, roulait sur l'hypothèse erronée de l'accommodation de l'œil aux distances. Olbers exerça fort peu la médecine et s'adonna surtout à l'astronomie : en 1779, il calcula l'orbite de la comète de Bode; en 1781, à Vienne, où il visitait les hôpitaux, il retrouva Uranus qu'Herschel confondait avec une comète; il publia différents travaux dans l'*Annuaire* de Bode et son ouvrage capital : *Méthode nouvelle pour calculer les orbites des comètes*, en 1797, à Weimar. Il découvrit deux petites planètes, Pallas le 28 mars 1802, et Vesta le 29 mars 1807 et, le 6 mars 1815, la comète qui porte son nom. Il s'occupa aussi d'astronomie stellaire et préconisa l'usage du micromètre annulaire dont il donna une description en 1801 dans la *Correspondance* de Zach. Conseiller municipal de Brême, il fut nommé, le 12 avril 1812, lors de l'incorporation de ce territoire à l'empire français, député du département des Bouches-du-Weser au Corps législatif, choisi expressément par Napoléon sur une liste dressée par le préfet du département. Il siégea peu dans cette assemblée qu'il quitta lors du démembrement de l'empire en 1814. Olbers a publié encore : *Mémoire sur la translucidité des espaces célestes* (1826, dans l'*Annuaire de Bode*); *Mémoire sur les aérolithes* (1803), dans la *Correspondance de Zach*; une note *Sur l'influence de la lune sur le temps*, dans le *Journal de Lindenau*, note reproduite dans les *Annales de physique et de chimie* (1821); deux notices sur les étoiles filantes dans l'*Annuaire de Schumacher* (1837-38). A partir de 1824, il fut l'un des principaux rédacteurs des *Archives pour les sciences naturelles de Kästner*. En 1830, on célébra le jubilé demi-centenaire du doctorat d'Olbers, et la Société du musée de Brême fit frapper des médailles en son honneur. Bessel et Gauss, ses élèves et ses amis, furent chargés de lui remettre les diplômes honorifiques que lui envoyèrent, à la même occasion, plusieurs universités allemandes. Après sa mort, sa bibliothèque, très riche en ouvrages de cométographie, fut achetée par l'Observatoire de Poulkova.

**OLBRECHTS** (PIERRE-JOSEPH), député au Conseil des Anciens, et au Corps législatif de l'an VIII à 1814, né à Bashumbeek (Belgique) le 7 août 1744, mort à Bruxelles (Belgique) le 15 octobre 1815, « fils de Pierre Olbrechts et de Marie-Thérèse Van den Wyer, conjoints », était négociant à Bruxelles. Officier municipal de cette ville, administrateur du bureau des finances, puis président de l'administration municipale, il fut élu, le 24 prairial an VII, député au Conseil des Cinq-Cents par le département de la Dyle. Son adhésion au coup d'Etat de brumaire le fit admettre, par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, au nombre des

membres du nouveau Corps législatif, où il siégea, comme député de la Dyle, jusqu'à la fin du régime impérial, ayant obtenu le renouvellement de son mandat, le 4<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XIII, puis le 4 mars 1811.

**OLIVIER** (JOSEPH-DAGOBERT, BARON), député de 1830 à 1831, représentant en 1848, né à Longwy (Moselle) le 9 septembre 1792, mort à une date inconnue, fils du général baron Olivier, qui mourut à Lille en 1813, après avoir commandé la 16<sup>e</sup> division militaire, entra à Saint-Cyr le 1<sup>er</sup> juin 1809, fit les campagnes de 1812 à 1815, comme sous-lieutenant au 6<sup>e</sup> régiment de lanciers, reprit du service en 1818, fit la guerre d'Espagne de 1823, avec le grade de capitaine, et se fit mettre ensuite en disponibilité pour gérer lui-même sa propriété de Saint-André-lez-Aire. A la révolution de juillet, il fut nommé commandant de la garde nationale et conseiller municipal de la ville de Saint-Omer où il s'était établi momentanément. Il se présenta avec succès à la députation, le 28 octobre 1830 : élu par le collège de département du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Duquesnoy démissionnaire, avec 468 voix (619 votants, 1,734 inscrits), il alla siéger sur les bancs de la gauche, parla en faveur de la Pologne, et vota notamment contre l'hérédité de la pairie. Le jour de la mort de Benjamin Constant, député du Pas-de-Calais, M. Olivier prononça une chaleureuse allocution, et déposa sur la tribune une couronne d'immortelles. Aux élections du 5 juillet 1831, il échoua dans le 1<sup>er</sup> collège du Pas-de-Calais (Arras) avec 67 voix contre 257 à M. Harlé père, élu. Le même jour, il échouait également dans deux autres circonscriptions du même département, notamment dans la 6<sup>e</sup> (Saint-Omer) avec 79 voix contre 151 à M. Le sergent de Bayengheim élu. « Lorsque la marche incertaine du ministère dans la question étrangère, écrivit un biographe, excita la défiance des patriotes, il se forma des associations dans le but de prévenir la France contre la faiblesse des dépositaires du pouvoir. M. Olivier fit partie de ces associations, qui soulevèrent les colères des ministres. » En 1841, il fut un de ceux qui attaquèrent M. de Talleyrand, préfet du Pas-de-Calais, au sujet de la dénonciation dont ils avaient été l'objet de sa part. Ledru-Rollin plaida cette affaire devant le tribunal d'Arras, exalta le patriotisme de M. Olivier et s'écria : « Le premier des conspirateurs, c'est le baron Olivier, ancien officier de notre grande armée. Savez-vous pourquoi et en quelle qualité M. le préfet l'a mis en tête des coupables ? Dénonciateurs, c'est l'ami de la Pologne, c'est le défenseur de notre gloire que vous avez calomnié ! et lorsque aujourd'hui, il vient publiquement, au grand jour de l'audience, vous demander compte de vos dénonciations souteraines, honte à vous si, au lieu d'accepter le débat, vous fuyez l'audience pour vous envelopper des garanties du privilège ! » Le 23 avril 1848, M. Olivier fut élu, comme républicain, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante, le 14<sup>e</sup> sur 17, par 75,105 voix (161,957 votants, 188,051 inscrits). Il siégea à la gauche modérée, fit partie du comité de la guerre, et vota : contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavagnac, pour la suppression de l'impôt du sel.

contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il abandonna la vie politique.

**OLLIVIER.** — Voy. GÉRENTE (BARON DE).

**OLLIVIER DE PEZET** (ALBERT-JOSEPH-AUGUSTIN D'), représentant en 1849, né à Carpentras (Vaucluse) le 7 avril 1792, mort à Avignon (Vaucluse) le 13 décembre 1867, servit dans l'arme du génie. Retraité comme capitaine d'état-major (du génie), il fut maire d'Avignon sous la Restauration, et prit part aux luttes du parti légitimiste. Sous Louis-Philippe, il fut plusieurs fois candidat à la Chambre des députés. En remplacement de M. Pertuis de Monfaucou, décédé, il échoua, le 13 août 1842, dans le 1<sup>er</sup> collège de Vaucluse (Avignon), avec 109 voix contre 345 à M. Cambis d'Orsan, élu; puis, le 1<sup>er</sup> août 1846, avec 196 voix contre 345 au député sortant, réélu; et le 25 septembre 1847, après la mort de ce dernier, avec 198 voix contre 335 à l'élu, M. Germanes. Il se représenta comme candidat à l'Assemblée constituante, lors du scrutin complémentaire du 4 juin 1848, motivé par l'option de M. Perdiguier pour la Seine, et obtint, sans être élu, 9,415 voix contre 16,259 à l'élu républicain, M. Alph. Gent, et 2,072 à M. Victor Courtet. M. d'Olivier de Pezet fut plus heureux le 13 mai 1849 : porté sur la liste légitimiste de Vaucluse, il fut élu, le 3<sup>e</sup> sur 5, représentant de ce département, par 30,373 voix (58,830 votants, 78,705 inscrits). Il siégea à droite et vota avec la majorité monarchiste, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il ne se rallia pas à la politique particulière de l'Élysée, et rentra dans la vie privée au coup d'État de 1851.

**OLLIVIER** (FRANÇOIS-ANTOINE-JOSEPH, CHEVALIER), député au Corps législatif de 1820 à 1824, né à Loriol (Drôme) le 21 juin 1762, mort à Alex (Drôme) le 10 septembre 1839, « fils de M. maître François-Louis Ollivier, avocat, et de dame Jeanne Chabuire », fut avocat au parlement de Grenoble, et prit part, en 1787, à l'Assemblée de Vizille. Officier municipal en 1790, puis procureur général syndic de la Drôme en l'an IV, il devint juge au tribunal civil de Die, puis juge au tribunal criminel de la Drôme en l'an IX, et fut élu, le 19 thermidor an XII, par le Sénat conservateur, député de la Drôme au Corps législatif, et réélu, le 8 mai 1811. Il fut secrétaire de cette assemblée en 1810. Créé chevalier de l'empire le 11 juillet 1810, nommé substitut du procureur général à la cour impériale de Grenoble le 17 avril 1811, il entra à la cour de Cassation, le 4 février 1815, dans la section criminelle. Il fit en cette qualité des rapports sur la naturalisation des habitants des départements enlevés à la France, l'impôt des boissons, la restitution des biens des émigrés, la réduction du nombre des juges de Cassation, etc. Le 4 novembre 1820, le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de la Drôme l'envoya siéger à la Chambre des députés, par 152 voix (294 votants, 327 inscrits) contre 135 au général Pouchalon. M. Ollivier vota avec la majorité et prit la parole sur la modification des circonscriptions électorales et sur l'article 351 du code d'instruction criminelle. Censeur royal en 1827, il fut nommé conseiller honoraire le 31 juillet 1833. Il était le beau-frère de Paul Didier, exécuté, pour cause politique, à Grenoble (1816). On a de lui plu-

sieurs articles dans le *Répertoire de jurisprudence* de Favard de Langlade.

**OLLIVIER** (AUGUSTIN-CHARLES-ALEXANDRE), député de 1820 à 1827 et pair de France, né à Paris le 11 mars 1772, mort à Paris le 29 octobre 1831, fut banquier à Paris et régent de la banque de France. Conseiller général de la Seine depuis 1816, chevalier de la Légion d'honneur, membre du conseil supérieur du commerce, vice-président du collège électoral du département, il fut élu, le 13 novembre 1820, député du grand collège de la Seine, par 1,037 voix (1,986 votants, 2,206 inscrits), et fut réélu, le 6 mars 1824, par 1,282 voix (2,297 votants). Il prit place au côté droit, mais vota avec une certaine indépendance. Nommé pair de France le 5 novembre 1827, il se signala à la Chambre haute par sa modération. Il prêta serment au gouvernement issu des journées de juillet et mourut peu après.

**OLLIVIER** (MAURICE), député en 1834, né à Evron (Mayenne) le 25 janvier 1793, était maire d'Evron, lorsqu'il fut élu, le 21 juin 1834, député du 2<sup>e</sup> collège de la Mayenne (Laval), par 103 voix (128 votants, 243 inscrits), contre 23 à M. Bidault. Il donna presque aussitôt sa démission, et fut remplacé, le 2 septembre suivant, par M. Boudet.

**OLLIVIER** (DÉMOSTHÈNE), représentant en 1848, né à Toulon (Var) le 25 février 1799, mort à la Motte (Var) le 22 avril 1884, se destina de bonne heure au commerce, et dirigea à Marseille une importante maison. D'opinions démocratiques, il prit part aux luttes de son parti contre la Restauration et la monarchie de Louis-Philippe, devint conseiller municipal de Marseille en 1836, et éprouva, comme négociant, des revers de fortune et une faillite qui compromirent sa situation politique; mais ayant réussi, grâce à un travail opiniâtre, à remplir ses engagements et à obtenir sa réhabilitation, il conserva la confiance de ses concitoyens. Après la révolution de février 1848, M. Démosthène Ollivier fit nommer commissaire général de la République à Marseille son fils (qui suit) âgé de 23 ans, « et qui a dû, dit un biographe, ainsi que monsieur son père, bénir l'heureux avènement de la République, et la chute du despotisme, qui, jusqu'en février, a empêché les grands hommes sans barbe d'être préfets ». M. D. Ollivier fut élu (23 avril) représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée constituante, le 2<sup>e</sup> sur 10, par 58,706 voix. Dans la séance d'ouverture (4 mai 1848), il demanda que le serment à la République fût prononcé individuellement à la tribune. Cette motion ayant été repoussée, il dit : « Je demande qu'il soit constaté au procès-verbal que nos acclamations en faveur de la République ont été faites à l'unanimité. » L'Assemblée tout entière se leva en signe d'assentiment. Il fit partie du comité du commerce et vota avec la portion la plus avancée du parti républicain : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, contre l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition de Rome, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Adversaire déclaré de la politique du prince L.-N. Bonaparte, il fut

un des signataires de la motion tendant à la mise en accusation du président et de ses ministres, à l'occasion des affaires de Rome. Non réélu à l'Assemblée législative, il continua de lutter, dans son département, pour les idées républicaines et radicales, protesta énergiquement contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851. fut arrêté et expulsé de France, et se réfugia en Belgique, puis en Italie. Il résida successivement à Nice et à Florence, et rentra en France en 1860. Bien que les journaux du Midi aient, par erreur, annoncé sa mort à Saint-Tropez, le 7 septembre 1869, M. Démophile Ollivier a vécu jusqu'au 22 avril 1884. Il habitait alors la Motte (Var).

**OLLIVIER (OLIVIER-EMILE)**, député au Corps législatif de 1857 à 1870 et ministre, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 2 juillet 1825, fils du précédent, fit ses études au collège Sainte-Barbe, puis se fit inscrire au barreau de Paris un peu avant la révolution de février 1848. Appelé par Ledru-Rollin, qui connaissait son père, aux fonctions de commissaire général de la République dans les Bouches-du-Rhône, il servit, en cette qualité, les intérêts du parti républicain modéré, réprima, en juin, à Marseille une tentative d'insurrection socialiste, fut maintenu comme préfet des Bouches-du-Rhône par le général Cavaignac, et passa de là à la préfecture de la Haute-Marne. En janvier 1849, M. Emile Ollivier quitta l'administration. Au printemps de 1850, il revint faire dans le Var de la propagande républicaine. Un mandat d'amener allait être lancé contre lui, quand il se retira prudemment à Nice. Revenu au barreau, il ne tarda pas à s'y distinguer, plaida quelques procès politiques dans le Midi, et fut, dans les premières années de l'empire, le défenseur d'une cause retentissante : celle de Mme de Guerry contre la communauté de Picpus ; il eut Berryer pour adversaire. Porté comme candidat de l'opposition modérée au Corps législatif dans la 4<sup>e</sup> circonscription de la Seine, aux élections de 1857, M. Emile Ollivier fut élu, le 5 juillet, au second tour de scrutin, par 11,005 voix (21,319 votants, 35,347 inscrits), contre 10,006 au candidat officiel, M. Varin : sa candidature avait été très vivement appuyée par le *Siccle*, dont l'influence électorale était grande à cette époque. Le nouvel élu prêta sans difficulté le serment exigé des députés et prit place dans le petit groupe des opposants au gouvernement impérial : son talent de parole, d'une pureté et d'une distinction rares, le fit remarquer bientôt dans les discussions importantes, auxquelles il s'empressa de prendre part : la loi de sûreté générale (1858), l'expédition d'Italie (1859), et le régime de la presse (1860) furent de sa part l'objet de critiques brillantes : parmi les *Cinq*, M. E. Ollivier était l'orateur le plus favorablement écouté de la majorité. L'exorde d'une plaidoirie qu'il prononça en faveur de M. Vacherot, poursuivi correctionnellement pour son livre : *La Démocratie*, valut à l'avocat une interdiction de trois mois (30 décembre 1859), confirmée par la cour impériale, puis par la cour de Cassation, malgré les efforts du conseil de l'ordre. M. Emile Ollivier fut réélu député, le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 18,151 voix (29,083 votants, 40,946 inscrits), contre 10,095 à M. Varin, candidat officiel. Mais déjà il semblait à demi converti à une politique de gouvernement ; on le vit apporter, dès la première session de cette législature, une singulière réserve dans les obser-

vations qu'il présenta à la tribune sur certains projets du ministère, et son rapport sur la loi des coalitions ne fut pas de nature à lui aliéner les hommes d'Etat au pouvoir ; en revanche, l'opposition parlementaire témoigna à son ancien leader une froideur que la session de 1865 vint encore accentuer : M. Emile Ollivier monta en effet souvent à la tribune, non plus pour combattre, mais pour appuyer les orateurs officiels. Ce fut pendant la session de 1866-1867 que la scission du député de la Seine devint définitive. M. Emile Ollivier prit occasion des promesses libérales de la lettre impériale du 19 janvier pour se rallier pleinement à l'Empire, et les journaux commencèrent à prévoir, annoncèrent même plus d'une fois son entrée au ministère.

Cependant la majorité du Corps législatif ne l'avait pas encore accepté, et certains députés du groupe autoritaire, tels que M. Granier de Cassagnac, repoussaient toute solidarité avec lui : ayant dénoncé, le 21 février 1868, à la Chambre, un article injurieux du *Pays* contre les députés de la gauche, M. Emile Ollivier fut provoqué en duel par son fougueux collègue ; mais il ne répondit pas à ces attaques personnelles. Il se montra partisan, la même année, de l'examen, par le Corps législatif, du budget de la ville de Paris, et prit contre M. Pouyer-Quertier la défense des traités de commerce fondés sur le libre-échange. L'approche des élections générales de 1869 fournit à M. Emile Ollivier l'occasion de publier, sous ce titre : *Le 19 janvier*, une sorte de manifeste au pays, où se trouvait racontée et expliquée l'histoire de son évolution récente. Puis, il se présenta, le 24 mai 1869, à la fois dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Var et dans la 3<sup>e</sup> de la Seine : à Paris, il se heurta aux efforts ardents de l'opposition démocratique, et n'obtint que 12,843 voix contre 22,848 à M. Bancel, radical, élu. Mais il fut nommé dans le Var par 16,608 voix (25,529 votants, 37,846 inscrits), contre 8,830 à M. Clément Laurier, candidat indépendant. A la Chambre, tandis que se formait le nouveau tiers-parti libéral, les bruits de l'avènement aux affaires de M. Ollivier prenaient de plus en plus de consistance. Enfin Napoléon III le chargea (27 décembre) de la constitution du premier cabinet par lequel fut inauguré l'empire parlementaire. Ce cabinet, où furent appelés plusieurs membres du centre gauche d'alors, comprenait (2 janvier 1870) : MM. de Talhouët, Louvet, Daru, Buffet, Segrès, Chevandier de Valdrôme. M. E. Ollivier prenait, avec le portefeuille de la Justice, la direction effective du ministère, qui ne se présenta pas sans quelque appréhension devant une majorité d'où il n'était pas issu. M. Ollivier fut sans cesse sur la brèche, autant pour ranimer les défaillances de la droite, peu empressée à le soutenir, que pour repousser les agressions de la gauche, ardente à l'attaquer. Les premières semaines de l'existence du cabinet furent marquées par divers actes importants : le décret d'amnistie en faveur de Ledru-Rollin (10 janvier), la convocation de la haute cour de justice appelée à juger le prince Pierre Bonaparte, les mesures de police prises le jour de l'enterrement de Victor Noir, les poursuites demandées au Corps législatif et obtenues contre M. Henri Rochefort (12 janvier), et l'arrestation de ce député (8 février) ; la révocation de M. Haussmann, préfet de la Seine, divers projets de loi déposés sur le régime de la presse, le cumul des fonctions, etc. ; enfin et surtout le nouveau projet de constitution destiné à consacrer la transformation de

l'Empire autoritaire en Empire libéral: après qu'un sénatus-consulte eut promulgué cet acte, il fut soumis (8 mai 1870) à l'épreuve d'un plébiscite, avec lequel coïncidèrent la découverte d'un complot et d'un attentat contre la sûreté de l'Etat, et la convocation d'une haute cour de justice: le plébiscite donna sept millions de oui au gouvernement, et M. Emile Ollivier put s'applaudir, à la tribune du Corps législatif, de cette victoire en l'appelant un « Sadowa français ». Mérimée écrivait à Panizzi, à cette occasion, le 21 mai 1870: « Voilà le plébiscite passé, Dieu merci, mais la situation n'en est pas beaucoup plus belle. Emile Ollivier est persuadé qu'il est le plus grand homme d'Etat de notre temps, et qu'il peut tout faire. Il me rappelle Lamartine en 48, qui se croyait aussi maître de la situation. » Cependant le ministère s'était disloqué, le 25 avril, par la retraite de MM. Daru, Buffet et de Talhouët, adversaires de l'idée du plébiscite: MM. de Gramont, Mége et Plichon les remplacèrent, et le cabinet s'éloigna de plus en plus du programme « libéral » des 116, pour revenir aux traditions du régime personnel. L'empereur était très attaché au chef du cabinet; on s'en aperçut, quand le *Peuple français*, journal de M. Clément Duvernois, et dont la cassette impériale faisait les frais, fut nettement désavoué à la suite d'attaques violentes contre le premier ministre. Le crédit de M. Ollivier semblait ainsi plus solide que jamais, lorsque l'attention publique s'émut de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne. Le gouvernement impérial chargea le comte Benedetti, notre ambassadeur à Berlin, de demander au roi de Prusse un désaveu formel de la candidature de son parent. Sur ces entrefaites, le prince se retira spontanément et toute complication paraissait écartée; mais l'entourage de l'empereur, qui poussait à la guerre, s'obstina à réclamer des garanties, et M. Benedetti reçut l'ordre de les exiger du roi Guillaume: celui-ci refusa de recevoir l'ambassadeur français, et notifia par dépêche son refus à toutes les puissances européennes. Ce fut sur cette dépêche que M. Emile Ollivier s'appuya, dans la séance du 15 juillet 1870, pour soutenir que la guerre entre la France et la Prusse était devenue inévitable: il affirma qu'une note injurieuse pour notre pays avait été envoyée par le gouvernement prussien aux cours étrangères; mais il fut reconnu plus tard que la note n'avait jamais existé. La guerre déclarée, M. Emile Ollivier en accepta les conséquences « d'un cœur léger ». Interdit aux journaux, sous des peines sévères, le compte rendu des opérations militaires, et bientôt, en présence de l'effervescence publique soulevée par les premières défaites de Wissembourg et de Reichshoffen, dut convoquer extraordinairement, le 9 août, le Sénat et le Corps législatif: en même temps il publiait une proclamation destinée à rassurer le pays. Mais M. Clément Duvernois, l'ennemi personnel du ministre, ayant proposé, dès le début de la séance, un ordre du jour qui déclarait le cabinet incapable de pourvoir à la défense du pays, cet ordre du jour fut adopté au milieu du tumulte, à une très forte majorité, et M. Cousin Montauban, comte de Palikao, fut chargé par l'impératrice régente de former un nouveau ministère. M. Emile Ollivier se retira à Fontainebleau, et passa de là en Italie, où il resta jusqu'en 1873. A cette époque, il revint à Paris pour prendre séance à l'Académie française, dont il avait été élu membre le 7 avril 1870, en remplacement de Lamartine;

mais certaines expressions de son discours de réception déplurent à l'Académie, et, à la suite de vifs débats entre le récipiendaire et Guizot, un vote de la compagnie ajourna indéfiniment la lecture publique du discours. Candidat à la députation, le 20 février 1876, avec l'appui de M. Rouher, dans l'arrondissement de Brignoles et dans celui de Draguignan. M. E. Ollivier réunit, dans le premier, 3,116 voix contre 9,737 à l'élu républicain, M. Dréo, et dans l'autre, 4,523 voix contre 12,305 à l'élu républicain, M. Cotte. Il fit une autre tentative infructueuse le 14 octobre 1877. De nouveaux conflits avec l'Académie au moment de la mort subite de Thiers (3 septembre 1877), sur la tombe duquel il eût voulu porter la parole, comme directeur trimestriel de la compagnie, puis lors de la réception de Henri Martin, appelé au fauteuil de l'ex-président de la République, et que régulièrement M. Ollivier devait recevoir en séance publique, déterminèrent celui-ci à ne plus paraître aux séances et à ne plus prendre part aux travaux de l'Institut (1879): M. E. Ollivier eut encore, à propos des décrets du 29 mars 1880 sur les congrégations religieuses, une polémique extrêmement vive avec M. Paul de Cassagnac: depuis, diverses communications aux journaux, des lettres écrites de Saint-Tropez, des conférences ont, de temps à autre, rappelé au public le nom et la personnalité de l'ancien ministre de 1870. Outre de nombreux travaux juridiques insérés dans la *Revue pratique de droit français* fondée par lui en 1856 avec MM. Morlon, Demangeat et Ballot, il est l'auteur d'un *Commentaire sur les saisies immobilières et autres* (1859) et d'un *Commentaire de la loi de 1864 sur les coalitions* (1864). Parmi ses publications politiques, il faut citer: *Démocratie et liberté* (1867); *Le 19 janvier* (1869); *Le Ministère du 2 janvier, mes discours* (1875); *Principes de conduite* (1875); *L'Eglise et l'Etat au concile du Vatican* (1879); *M. Thiers à l'Académie et dans l'histoire* (1880). M. Ollivier a été nommé, en 1855, commissaire de surveillance du gouvernement égyptien près la compagnie du canal de Suez à Paris. Il avait épousé en premières noces, à Florence, une fille du célèbre pianiste Lizt, morte en 1862, et il s'est remarié en 1869, avec Mlle Gravier, de Marseille.

**OLLIVIER** (AUGUSTE-VINCENT-MARIE), député en 1879 et de 1881 à 1888, né à Guingamp (Côtes-du-Nord) le 17 novembre 1823, conseiller général des Côtes-du-Nord, fut élu, comme candidat monarchiste et catholique, le 14 septembre 1879, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Guingamp en remplacement de M. Huon, décedé, par 6,409 voix (11,782 votants, 16,306 inscrits), contre 5,330 à M. Yves Le Huéron. Il prit place à droite. Son élection ayant été invalidée, il se représenta, le 21 août 1881, dans le même arrondissement, et fut renvoyé à la Chambre par 6,135 voix (11,193 votants, 16,482 inscrits), contre 4,974 à M. Le Huéron; il vota avec la minorité monarchiste contre les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir, contre les crédits du Tonkin, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice des Côtes-du-Nord, il fut élu député du département, le 2<sup>e</sup> sur 9, par 71,153 voix (113,479 votants, 163,318 inscrits). Il reprit sa place à droite, dans les rangs de la minorité antirépublicaine, se prononça contre la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et donna sa démission le 25 octobre 1885. Lors de l'élection sénatoriale nécessitée dans son département par

l'attribution du siège d'inamovible vacant par le décès de M. Duclerc, il se présenta, le 12 janvier 1889, et fut élu par 845 voix sur 1.265 votants contre 369 à M. Besnier. M. Ollivier a pris place à droite dans la Chambre haute et s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), libéré le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

**ONYN DE LA CHASTRE** (GÉRARD-XAVIER-BERNARD-JOSEPH D'), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Louvain (Belgique) le 13 avril 1757, mort à Louvain le 27 janvier 1837, « fils de sieur Jacques-François-Joseph d'Onyn, seigneur de la Chastre, Dance, Alerne, et autres lieux, et de dame Marie-Catherine de Herckenrode », fut reçu, en 1781, licencié es-lois canoniques et civiles et devint avocat au conseil souverain de Brabant et échevin de Bruxelles. En 1789, il était conseiller du tribunal de Louvain et en 1791 amant de Bruxelles. A l'époque du Consulat, il devint conseiller municipal de Bruxelles, conseiller général de la Dyle, président du canton de Louvain, et maire de cette dernière ville en 1808. Élu, le 4 mai 1811, par le Sénat conservateur, député du département de la Dyle au Corps législatif, il siégea jusqu'en 1814. Sous le nouveau gouvernement des Pays-Bas, M. d'Onyn fut membre des états provinciaux de Brabant, bourgmestre de Louvain, président du collège des cantons de l'Université de cette ville, et membre de la 2<sup>e</sup> chambre des États-Généraux. Ses sympathies pour le parti hollandais lui firent abandonner la vie publique à la révolution de 1830.

**OPOIX** (CHRISTOPHE), membre de la Convention, né à Provins (Seine-et-Marne) le 28 février 1745, mort à Provins le 12 août 1840, « fils de Christophe Opoix, marchand et marguillier de notre paroisse, dit l'acte de baptême, et de Marie-Anne Beauvalet, son épouse », étudia d'abord au collège des Oratoriens de Provins, puis se rendit à Paris pour compléter son instruction. En 1770, il publia une *Dissertation sur les eaux communes* et une *Analyse des eaux minérales de Provins*, où il se révélait comme un chimiste expérimenté. Poursuivant ses travaux scientifiques, il dédia plus tard à ses concitoyens une *Minéralogie de Provins et de ses environs* (1780), qui fut suivie de la *Théorie des couleurs et des corps inflammables et de leurs principes constituants* (1783). Il fit paraître aussi quelques pièces de vers, et, pendant deux années consécutives (1780-81), un *Almanach de Provins*, sciences et littérature. Apothicaire et officier municipal à Provins au moment de la Révolution, Opoix fut élu, le 7 septembre 1792, député de Seine-et-Marne à la Convention, le 9<sup>e</sup> sur 11, par 202 voix (272 votants). Il siégea parmi les modérés et, dans le procès de Louis XVI, il répondit : « La réclusion jusqu'à la paix, et ensuite le bannissement. » Sur la question de l'appel au peuple, il ne vota l'appel que pour le cas où l'assemblée prononcerait la peine de mort. En l'an II, le 16 messidor, il avait présenté à ses collègues un *Mémoire sur le moyen de se passer du salpêtre*, qui fut imprimé par ordre du gouvernement. Après la session, Opoix se renferma dans l'exercice de sa profession tout en s'occupant de poésie et d'histoire. Il mourut à 95 ans. On a de lui une dissertation archéologique sur l'*Ancien Provins*

(1818) ; une *Histoire et description de Provins* (1822) ; un écrit philosophique sur *L'Âme dans la veille et le sommeil* (1821) ; des comédies, et divers articles insérés dans le *Journal de chimie*, le *Journal de pharmacie*, etc. Son compatriote, Hégésippe Moreau, lui avait adressé une épître où il exprimait le regret que les faveurs du gouvernement de juillet ne fussent pas venues jusqu'à l'ancien conventionnel, et

« Que seule, quand il pleut tant de croix dans l'ornière,  
La rose de Provins brille à sa boutonnière. »

**O'QUIN** (PATRICK), député au Corps législatif de 1852 à 1865, né à Pau (Basses-Pyrénées) le 21 février 1822, mort à Pau le 31 mars 1878, d'une famille d'origine irlandaise, avocat dans sa ville natale, dirigea le *Mémorial des Pyrénées*. Rallié au gouvernement de Louis-Napoléon et conseiller général de son département (1852), il fut successivement élu député au Corps législatif dans la 1<sup>re</sup> circonscription des Basses-Pyrénées, comme candidat officiel, le 29 février 1852, par 25,300 voix (25,855 votants, 39,145 inscrits) ; le 22 juin 1857, par 30,383 voix (30,494 votants, 38,152 inscrits) ; le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 29,772 voix (30,289 votants, 38,478 inscrits, contre 244 voix à M. Pardeilhau-Mézin. Il siégea dans la majorité dynastique dont il fut un des membres les plus laborieux, combattit (session de 1856) le projet de taxe sur les chevaux et voitures comme contraire à l'égalité, puisque les départements n'y étaient pas soumis, fit partie de plusieurs commissions importantes, notamment de celle du budget dont il fut rapporteur, et fut nommé maire de Pau en 1860, et officier de la Légion d'honneur le 12 août 1863. Il donna sa démission en 1865 pour devenir receveur général à Pau, et fut remplacé, le 4 novembre de la même année, par M. Larrabure. Revenu dans la vie privée en 1871, il sembla s'attacher alors aux idées monarchiques, mais ne reparut pas dans les assemblées parlementaires. On lui doit plusieurs brochures sur des questions économiques.

**Oraison** (FRANÇOIS-EUSTACHE FULQUE, COMTE D'), député de 1846 à 1848, né à Brest (Finistère) le 19 avril 1796, mort à Paris le 22 février 1876, était en 1814 sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> hussards. Il se distingua l'année suivante à Waterloo, puis fut licencié avec l'armée de la Loire. Rappelé à l'activité quelques années après, comme lieutenant au 3<sup>e</sup> chasseurs à cheval, puis au corps des dragons royaux, il prit part à la campagne d'Espagne, en 1823, fut cité à l'ordre du jour de l'armée, et nommé chevalier de la Légion d'honneur. Après avoir épousé, en 1816, la fille du comte Daru, ancien ministre d'Etat de l'empereur Napoléon, il entra, en novembre 1830, dans l'état-major particulier du maréchal Soult, alors ministre de la Guerre, qui le chargea de différentes missions à Anvers, en Algérie et à Lyon, pendant les troubles qui éclatèrent dans cette dernière ville. Il était alors capitaine et officier de la Légion d'honneur. Lieutenant-colonel en 1838, il eut à organiser, en 1840, un nouveau régiment de cavalerie, le 9<sup>e</sup> hussards, dont il prit le commandement avec le grade de colonel. Élu, le 1<sup>er</sup> août 1846, député du 1<sup>er</sup> collège des Basses-Alpes (Tignes), par 204 voix (326 votants, 372 inscrits), contre 70 voix à M. du Chaffault et 19 à M. Chais, il inclina du côté de l'opposition libérale, combattit, dans la discussion du budget de l'exercice de 1848, la réduction des dépenses de la gendarmerie,

et, l'année suivante, fut membre de la commission du budget. Mis en non-activité en 1848, il fut appelé, en 1849, au commandement du 8<sup>e</sup> lanciers par le prince Louis-Napoléon, fut promu général de brigade le 17 juillet 1850, et commanda successivement les subdivisions de l'Aisne et de l'Oise. Membre du comité de gendarmerie depuis 1854, et inspecteur de cette arme, il fut nommé général de division le 12 août 1857, grand officier de la Légion d'honneur en 1860, et admis à la retraite peu de temps après.

**ORCEAU.** — *Voy.* FONTETTE (COMTE DE).

**ORDENER** (MICHEL, COMTE), membre du Sénat conservateur, né à l'Hopital (Moselle) le 2 septembre 1755, mort à Compiègne (Oise) le 30 août 1811, servit dans les armées du roi. Enrôlé dans les dragons de Condé le 1<sup>er</sup> janvier 1773, brigadier (7 novembre 1776), maréchal des logis-chef (1<sup>er</sup> septembre 1785), adjudant (23 mai 1787), sous-lieutenant (25 janvier 1792), lieutenant (23 mai suivant), il fut envoyé à l'armée de la Moselle, puis à l'armée du Rhin, où il devint capitaine (1<sup>er</sup> mai 1793), chef d'escadron (25 juillet 1794) et chef de brigade (16 septembre 1796). Il passa alors à l'armée d'Italie où il fit campagne sous les ordres du général Bonaparte. Partisan du 18 brumaire, il fut nommé colonel commandant de la garde consulaire à cheval en messidor an VIII, et général de brigade le 29 août 1803. Ce fut lui que Berthier, ministre de la Guerre, chargea, le 11 mars 1804, de procéder, à Ettenheim, à l'arrestation du duc d'Enghien. Ordener accomplit l'ordre qu'il avait reçu, mais ne prit aucune part à ce qui s'ensuivit. Commandeur de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, il commanda une brigade de cavalerie à l'armée des côtes, puis en Hollande, et rejoignit la grande armée à l'ouverture de la campagne (octobre 1805). Il se distingua dans la poursuite de l'armée autrichienne et, à Austerlitz, chargea contre la cavalerie de la garde impériale russe. Il y fut grièvement blessé, et reçut le grade de général de division le 25 décembre suivant. Son état de santé l'obligea de rentrer en France. Membre du Sénat conservateur le 20 mai 1806, premier écuyer de l'impératrice le 12 juin suivant, il fut admis à la pension de retraite, le 25 octobre de la même année, et fut créé comte de l'Empire le 21 décembre 1808, et gouverneur du palais de Compiègne. Il mourut dans cette charge.

**ORDENER** (MICHEL, COMTE), sénateur du second empire, né à Huningue (Haut-Rhin) le 3 avril 1787, mort à Paris le 22 novembre 1862, fils du précédent, entra comme volontaire, le 23 septembre 1802, dans le 11<sup>e</sup> chasseurs à cheval, et fut admis à l'École de Metz, d'où il sortit sous-lieutenant au 24<sup>e</sup> dragons, le 8 décembre 1803. Lieutenant aux grenadiers à cheval de la garde consulaire, il devint aide-de-camp de son père, qu'il suivit en Autriche en 1805, puis remplit les mêmes fonctions auprès du général Duroc. Il fit ainsi la campagne de Prusse et de Pologne, puis celle de Portugal. Chevalier de la Légion d'honneur le 14 mars 1806, capitaine après Friedland et la paix de Tilsitt, le 7 août 1807, chef d'escadron le 30 mars 1809, après les opérations en Portugal, il fut appelé à la grande armée, au moment de la rupture avec l'Autriche, se distingua à Essling et à Wagram, et prit part à la guerre de Russie (1812) et à celle de Saxe (1813). Colonel du

30<sup>e</sup> dragons, il faisait partie, en 1814, du 6<sup>e</sup> corps commandé par le maréchal Marmont. Il s'opposa autant qu'il put à la capitulation du duc de Raguse, et quand Souham et Bordesoulle conduisirent leur corps d'armée dans les lignes russes qui présentèrent les armes, il répondit fièrement à Bordesoulle, qui ordonnait de rendre le salut : « Si mes dragons tirent le sabre, ce sera pour charger. » A Versailles, les soldats le supplièrent de se mettre à leur tête pour regagner Fontainebleau, où était l'empereur, et lorsque Marmont se présenta, Ordener lui reprocha, en termes des plus vifs, l'ignominie de sa trahison. A Waterloo, il se couvrit de gloire en chargeant à quatre reprises différentes les gardes anglaises. Mis en demi-solde à la seconde Restauration, Ordener ne rentra dans l'activité qu'après la révolution de 1830. Maréchal de camp le 2 avril 1831, commandant du département de Maine-et-Loire, puis inspecteur de cavalerie et membre du comité de son arme, il fut promu lieutenant-général le 22 avril 1846, placé à la tête de la 19<sup>e</sup> division militaire à Bourges, puis de la 16<sup>e</sup> à Caen (4 mars 1848), et fut élevé, le 24 octobre suivant, à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Partisan du prince Louis-Napoléon, il entra au nouveau Sénat le 26 janvier 1852, et fut admis à la retraite, comme général de division, le 3 mai de la même année. Au Sénat, le général Ordener siégea dans la majorité dynastique.

**ORDINAIRE** (HUBERT-JOSEPH-EDOUARD), député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Besançon (Doubs) le 27 mars 1812, mort à Maizières (Haute-Saône) le 12 mars 1887, étudia la médecine et fut reçu docteur. Républicain, il se présenta, comme candidat de l'opposition démocratique, au Corps législatif, le 24 mai 1869, dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Doubs, et fut élu député par 18,398 voix (36,638 votants, 45,409 inscrits), contre 18,033 à M. de Conéglano, candidat officiel et député sortant. Il prit place dans le petit groupe de la gauche, vota constamment contre l'Empire, et contre la déclaration de guerre à la Prusse, et fut, après le 4 septembre 1870, maire de Besançon. Il exerça ces fonctions pendant la campagne franco-allemande et rentra ensuite dans la vie privée. On a de M. Ed. Ordinaire une spirituelle brochure intitulée : *Da perfectionnement de la race préfectorale* (1870).

**ORDINAIRE** (FRANCSQUE), représentant en 1871, député de 1876 à 1877, né à Saint-Laurent-lès-Mâcon (Ain) le 26 janvier 1844, fils d'un médecin qui fut exilé au coup d'Etat du 2 décembre, suivit son père en Suisse, revint en France terminer ses études au lycée de Mâcon, et se fit recevoir avocat, sans exercer. Son esprit indépendant et son goût pour les aventures trouverent bientôt une occasion de se satisfaire : M. Fr. Ordinaire s'engagea dans les chasseurs des Alpes, sous les ordres de Garibaldi, lors de la guerre contre l'Autriche en 1866, et reçut deux blessures pendant cette campagne. Républicain, il se mêla activement, dans les dernières années de l'Empire, aux luttes de l'opposition démocratique, collabora à divers journaux, et parut dans plusieurs réunions publiques électorales. Pendant la guerre, il alla rejoindre, bien que marié et père de famille, la légion formée par Garibaldi, devint capitaine d'état-major, et retourna ensuite à Mâcon, où il dirigea le comité radical. Candidat de l'opinion démocratique avancée

dans le département du Rhône, à l'élection complémentaire du 2 juillet 1871, motivée par le remplacement du général Trochu, qui avait opté pour le Morbihan, M. Ordinaire fut élu représentant à l'Assemblée nationale par 60,453 voix (114,632 votants, 186,639 inscrits). Il siégea à l'extrême gauche (Union républicaine), et se prononça *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée. Le 9 décembre 1871, il fut l'objet de la part de la majorité et du bureau, d'une mesure disciplinaire (la censure), pour avoir prononcé incidemment ces paroles : « La commission des grâces est une commission d'assassins ! » Au mois de juillet 1872, il eut un duel avec un rédacteur de la *Patrie*, M. Léon Cavalier, et fut blessé. M. Fr. Ordinaire intervint dans plusieurs discussions, notamment dans celle des marchés de Lyon (1<sup>er</sup> février 1873) : il en profita pour défendre avec ardeur Garibaldi et les garibaldiens contre les attaques du rapporteur, M. de Ségur. Il vota ensuite : *contre* la chute de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, la loi des maires, l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* l'ensemble de la Constitution. Le jour où Gambetta, dans la salle des Pas-Perdus de la gare Saint-Lazare, fut frappé par un bonapartiste, M. de Sainte-Croix, M. Fr. Ordinaire se montra un des plus empressés à se porter au secours du chef des gauches. Il obtint sa réélection comme député, le 20 février 1876, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Lyon, avec 13,452 voix (17,887 votants, 23,261 inscrits), *contre* 2,730 à M. Tapissier. Mais, à quelque temps de là, ayant pris parti contre l'opportunisme pour la politique intransigeante, il fut personnellement attaqué dans sa vie publique et privée, par la *République française*, journal de Gambetta. M. Ordinaire fut des 363. Aux élections du 14 octobre 1877, il tenta de se représenter dans la même circonscription; mais un autre candidat intransigeant, M. Bonnet-Duverdier, lui fut opposé, et M. Fr. Ordinaire n'obtint que 1,832 voix *contre* 15,193 à M. Bonnet-Duverdier, élu, et 2,668 à M. Desgrange. Depuis lors, il fit plusieurs tentatives infructueuses pour rentrer dans la politique active. Porté, le 4 octobre 1885, sur une liste radicale dans le Rhône, il ne réunit que 3,962 voix seulement sur 136,430 votants. Il avait été, le 8 octobre 1871, élu conseiller général du département pour le canton de Neuville.

**ORDINAIRE** (LOUIS-DIONYS), député de 1880 à 1889, né à Jougue (Doubs) le 10 juin 1826, fut élève de l'École normale supérieure (1848-1851), se fit recevoir agrégé des lettres en 1855, et professa la rhétorique aux lycées d'Amiens et de Versailles. En 1870, il remplit auprès du préfet du Rhône les fonctions de secrétaire particulier. Républicain de la nuance et de l'entourage de Gambetta, il quitta l'Université pour collaborer à la *République française*, devint rédacteur en chef de la *Petite République*, et se porta candidat, le 26 décembre 1880, à la Chambre des députés, dans l'arrondissement de Pontarlier, en remplacement de M. Colin décédé. Il fut élu par 7,391 voix (9,690 votants, 13,894 inscrits), siégea dans le groupe opportuniste de l'Union républicaine, obtint sa réélection, le 21 août 1881, avec 7,355 voix (9,284 votants, 13,973 inscrits), et vota *pour* les ministères Gambetta et J. Ferry, *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin, etc. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Doubs, il fut élu député de ce département, le 3<sup>e</sup> sur 5, par 36,292 voix

(64,794 votants, 81,221 inscrits), reprit sa place à gauche, vota *pour* l'expulsion des princes, *pour* les cabinets Tirard et Rouvier, et, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *Dictionnaire de mythologie*. — *Rhétorique nouvelle* (1866). — *Les Régents de collège* (vers) (1873); il a également collaboré à la *Revue bleue*.

**ORGLANDES** (NICOLAS-FRANÇOIS-CAMILLE-DOMINIQUE, COMTE D'), député de 1815 à 1823 et pair de France, né à Argentan (Orne) le 10 février 1767, mort à Paris le 14 avril 1857, « fils de Nicolas-Charles-Camille d'Orglandes, chevalier, titré comte de Briouze, seigneur et patron haut-justicier du Mesnil, Cramessuil, Echalon, seigneur et patron du Mesnil-Jean, Sainte-Marie-le-Robert, etc., et de dame Marguerite-Etienne-Françoise-Louise Dufour de Cuy », fit ses études au collège du Plessis. A 24 ans, il épousa Mlle d'Andlau, et, le jour du départ du roi pour Varannes, il fut arrêté ainsi qu'une partie de sa famille. Mis en liberté peu de temps après, il forma, avec quelques amis, le projet de délivrer Louis XVI dans le trajet du Temple à la place de la Concorde. Mais au dernier moment cette tentative échoua. Retiré, en 1794, en Normandie, M. d'Orglandes fut nommé, après le 18 brumaire, conseiller général de l'Orne, fonctions qu'il conserva du 29 pluviôse an IX au mois de juillet 1830; il présida ce conseil de 1815 à 1827. En 1814, il était inspecteur-général des gardes nationales de son département. Il se rallia avec empressement à la Restauration et fut successivement élu député du grand collège de l'Orne, le 22 août 1815, par 108 voix (189 votants, 255 inscrits); le 4 octobre 1816, par 129 voix (171 votants, 252 inscrits); le 20 septembre 1817, par 424 voix (834 votants, 1,387 inscrits); le 9 mai 1822 (dans le 2<sup>e</sup> arrondissement électoral de l'Orne), par 176 voix (339 votants, 464 inscrits), *contre* 138 voix au général Grouchy. Il ne parut que très rarement à la tribune, et seulement pour défendre l'évêque et le clergé du diocèse de Séez, avec qui il avait eu des démêlés sous l'Empire. Ami de M. de Bonald, admirateur de M. de Villèle, il fut nommé pair de France le 23 décembre 1823. Plusieurs fois président du collège électoral de l'Orne, gentilhomme de la chambre de Charles X, il prêta serment à la monarchie de juillet, mais donna sa démission de pair le 5 janvier 1832, et alla, en 1833, rendre visite aux Bourbons en exil. Il maria sa fille au neveu de M. de Châteaubriand qui composa à l'occasion de cette union une épithalame dont voici les premiers vers :

Cher orphelin, l'image de ta mère,  
Puisse le ciel t'accorder ici-bas  
Les jours heureux retranchés à ton père  
Et les enfants que ton oncle n'a pas...

**ORILLARD**. — *Voy.* VILLEMANYZ (COMTE DE).

**ORLÉANS** (LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH, DUC D'), dit PHILIPPE-ÉGALITÉ, député en 1789, membre de la Convention, né au château de Saint-Cloud (Seine-et-Oise) le 13 avril 1747, exécuté à Paris le 6 novembre 1793, arrière-petit-fils du régent, et fils du duc Louis-Philippe d'Orléans (1725-1785) et de Louise-Herriette de Bourbon-



Conti, recut d'abord le titre de duc de Montpensier, puis, à la mort de son aïeul (1752), celui de duc de Chartres. Confié aux soins du comte Pons de Saint-Maurice, il montra de bonne heure du goût pour le plaisir, le mépris de l'étiquette, emprunta ses façons de vivre aux clubmen de Londres, ses façons de penser aux républicains d'Amérique, et entra dans la franc-maçonnerie. Ayant refusé de siéger dans le parlement Maupeou, en guise de protestation contre les actes de ce ministre, il dut se retirer pendant quelque temps dans ses terres (1771). Comme on l'avait destiné à la marine, il demanda, lors de la guerre entre la France et l'Angleterre, la survivance de la charge de grand amiral de France exercée alors par le duc de Penthièvre, dont il avait épousé la fille le 5 avril 1769. Le roi refusa, mais le nomma lieutenant général des armées navales. A Ouessant, sous le duc d'Orvilliers, dont il commandait l'arrière-garde (27 juillet 1778), le duc de Chartres se conduisit bravement selon les uns, lâchement selon les autres. Quoi qu'il en soit, Paris le reçut avec enthousiasme à son retour (2 août); mais la reine obtint qu'il ne serait pas remplacé dans la flotte, et on le nomma, en compensation, colonel général des hussards. Le duc ne pardonna jamais à Marie-Antoinette cette disgrâce; il boudda Versailles, et se fit une cour de tous les mécontents; pour réparer les brèches faites à sa fortune, il commença à faire construire (1779) les galeries du Palais-Royal, pour les louer au commerce. On prétend que Louis XVI, qui goûtait peu cette spéculation, lui aurait dit un jour : « Maintenant que vous tenez des boutiques, on ne vous verra plus que le dimanche. » En novembre 1787, le roi étant venu au parlement pour faire enregistrer un impôt sur le timbre et un emprunt, le duc demanda si la séance était une délibération libre ou un lit de justice. Louis XVI ayant répondu que c'était une séance royale, le duc protesta, disant que les Etats-Généraux seuls pouvaient voter les impôts. Exilé à Villers-Cotterets pour cette incartade, il s'y ennuya vite, fit solliciter le roi et même la reine de le laisser revenir à Paris, et y revint, pardonné, en mars 1789. L'opposition qu'il avait faite aux projets ministériels, comme président du 3<sup>e</sup> bureau de l'Assemblée des notables en 1788, l'avait mis encore en vue; le « parti d'Orléans » rallia alors les plus ardents partisans des réformes, et son chef se prépara à siéger aux Etats-Généraux. La noblesse du bailliage de Crécy-en-Valois désirait avoir pour député le colonel Le Pelletier de Glatigny, et avait même pris des engagements en ce sens; au moment du scrutin, le duc d'Orléans réclama pour lui, à titre d'hommage féodal, la nomination, et promit verbalement, mais officiellement, de ne pas accepter, et de laisser siéger le colonel Le Pelletier. Le duc fut nommé, mais il accepta. La majorité de la noblesse signa une énergique protestation qu'elle remit au colonel, mais qui ne fut pas agréée lors de la vérification des pouvoirs : l'Assemblée, jugeant que la forme emportait le fond, valida l'élection. Le duc d'Orléans maintint, aux Etats-Généraux, son attitude opposante. A la procession solennelle qui précéda l'ouverture des Etats (4 mai), il affecta de se mêler aux députés du tiers. Le 28 mai, il protesta, dans la Chambre de la noblesse, contre le vote par ordre, refusa (2 juillet) la présidence de l'Assemblée, et vota (6 juillet) la suppression des capitaineries royales. Le 12, son buste fut promené par le peuple dans les rues de Paris à côté de celui de Necker. Lors des événements des 5 et 6 oc-

tobre à Versailles, La Fayette obtint du roi l'éloignement du duc, qui reçut une mission pour Londres (14 octobre). Le 18 février 1790, le duc envoya de Londres son serment civique à l'Assemblée. Pendant ce temps, le Châtelet informait, par ordre du roi, sur les événements d'octobre, et l'on sut bientôt qu'il en faisait porter la responsabilité sur le duc d'Orléans et sur Mirabeau. Le 6 juillet, le duc écrivit qu'il comptait reprendre son siège à l'Assemblée; le 11, il était de retour, et venait à la barre, renouveler son serment civique, aux applaudissements de la majorité. Le 7, l'enquête du Châtelet fut rendue publique : elle concluait à la mise en accusation du duc d'Orléans et de Mirabeau; l'un et l'autre se défendirent, et la majorité trouva la défense suffisante. Après la fuite de Varennes (juin 1791), on attribua, non sans raison, à l'inspiration du duc d'Orléans, la pétition portée au Champ de Mars, pour demander la déchéance du roi. Le 24 août, le duc combattit, à l'Assemblée, l'article qui privait des droits politiques les membres de la famille royale, et déclara que, s'il était voté, il renoncerait à ses droits au trône. Peu après, il se rapprocha du roi qui avait signé sa nomination comme vice-amiral. Bertrand de Molleville assure, dans ses *Mémoires*, qu'il ménagea alors une entrevue secrète entre le roi et le duc, et qu'ils furent réciproquement satisfaits l'un de l'autre. Mais, fort mal reçu à la cour, le dimanche suivant (janvier 1792), par les amis de la reine, il partit fort irrité, et se jeta ouvertement dans le parti révolutionnaire. N'ayant pu obtenir aucun commandement, il alla retrouver ses deux fils à l'armée du Nord; mais le parti de la cour, redoutant ses intrigues, le fit rappeler. Ce fut sur sa demande formelle que la commune de Paris prit, le 15 septembre 1792, cet arrêté : « Le conseil général arrête : 1<sup>o</sup> Louis-Philippe-Joseph et sa postérité porteront désormais pour nom de famille EGALITÉ; 2<sup>o</sup> Le jardin, connu jusqu'à présent sous le nom de *Palais-Royal*, s'appellera désormais *Jardin de la Révolution*; 3<sup>o</sup> Louis-Philippe-Joseph Egalité est autorisé à faire faire, soit sur les registres publics, soit sur les actes notariés, mention du présent arrêté; 4<sup>o</sup> Le présent arrêté sera imprimé et affiché. » Quatre jours après, Egalité était élu membre de la Convention par le département de Paris, le 21<sup>e</sup> et dernier, par 297 voix sur 592 votants. Il prit place à la Montagne, protesta, en ce qui le concernait, contre la motion de Lanjuinais qui réclamait l'exil de tous les Bourbons, et réussit à obtenir l'ajournement. Dans le procès du roi, n'écoulant que la vengeance ou la peur, il répondit au 2<sup>e</sup> appel nominal : « Je ne m'occupe que de mon devoir, je dis non, » et au 3<sup>e</sup> appel : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attentent par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort. » Le *Moniteur* ajoute : *quelques rumeurs s'élevèrent dans une partie de la salle.* « Egalité était peut-être, a dit Robespierre, le seul membre qui pût se récuser. » Le 6 avril, la Convention ordonna l'arrestation de tous les membres de la famille des Bourbons comme otages. Arrêté, le lendemain, Egalité écrivit, du poste, à la Convention : « Citoyens mes collègues, il est venu chez moi deux particuliers, l'un se disant officier de paix, l'autre inspecteur de police; ils m'ont présenté un réquisitoire signé *Pache*, pour me rendre à la mairie; je les ai suivis; on m'a exhibé un décret de la Convention qui ordonne l'arrestation de la famille des Bourbons. Je les

ai requis d'en suspendre l'effet à mon égard. Invinciblement attaché à la République, sûr de mon innocence, et désirant voir approcher le moment où ma conduite sera examinée et scrutée, je n'aurais pas retardé l'exécution de ce décret si je n'eusse cru qu'il compromettrait le caractère dont j'étais revêtu. PHILIPPE-ÉGALITÉ. » Pour toute réponse, la Convention le fit transporter à Marseille où il fut enfermé au fort de Notre-Dame de la Garde. « Il n'a pas dû, lit-on dans un journal du temps, se louer beaucoup des témoignages d'estime que le peuple lui a donnés pendant son trajet. Il a été placé dans une chambre sans aucune décoration; l'a pu remarquer que, sur les murs de sa prison, étaient des emblèmes sinistres, ouvrages des prisonniers qui l'ont précédé dans cet asyle. Il paraît affecté de sa nouvelle situation, mais personne ne le plaint. » Décrété d'accusation le 3 octobre, il fut ramené à Paris, enfermé à la Conciergerie, et traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme coupable d'avoir aspiré à la royauté (6 novembre 1793). Condamné à mort, il fut exécuté dans la soirée. S'il faut en croire l'abbé Lothringer, Fouquier-Tinville lui écrivit pour porter à Égalité les derniers secours de la religion. Le prêtre se rendit à cette prière, et reçut la confession générale du prisonnier, qui témoigna du plus profond repentir.

**ORLÉANS** (FERDINAND - PHILIPPE - LOUIS-CHARLES-HENRI-JOSEPH, DUC D'), pair de France, né à Palerme (Sicile) le 3 septembre 1810, mort à Paris le 13 juillet 1842, fils aîné du roi Louis-Philippe, vint en France en 1814, repartit pour l'étranger pendant les Cent-Jours et fut ramené par sa famille à Paris en 1817. Ses études terminées avec succès au collège Henri IV, il fut nommé (1824) colonel du 1<sup>er</sup> régiment de hussards, fit, peu de temps après, un voyage en Écosse (1829), et tint garnison à Joigny, où le surprirent les événements de 1830. Il donna la cocarde tricolore à ses troupes, prit le titre de duc d'Orléans lors de l'avènement de son père au trône (il s'était appelé jusque-là duc de Chartres), et se rendit à Lyon à deux reprises différentes : la première fois avec la mission de distribuer des drapeaux tricolores aux gardes nationales et à l'armée, la seconde fois (novembre 1831), à la suite de l'insurrection qui venait d'éclater dans cette ville : il usa de modération et évita les mesures de rigueur. A la fin de 1832, il prit part à la campagne de Belgique, concourut, avec le commandement de la brigade d'avant-garde, aux opérations qui amenèrent la prise d'Anvers, et fut promu maréchal de camp, et lieutenant général (1<sup>er</sup> janvier 1834); puis il passa en Afrique (1835), fut blessé au combat d'Habrech, et revint malade en France. Le 30 mai 1837, il épousa à Paris la princesse Hélène de Mecklembourg. Membre, de droit, de la Chambre des pairs depuis 1830, il se distingua par une attitude relativement libérale qui lui valut quelque popularité. Dans une séance, le marquis de Dreux-Brézé l'ayant blâmé d'avoir épousé une princesse protestante, le duc d'Orléans répondit : « J'ai vu inscrite dans notre code fondamental, à la première ligne, la liberté religieuse comme la plus précieuse de toutes celles accordées aux Français; je ne vois pas pourquoi la famille royale serait seule exclue de ce bienfait, qui est entièrement d'accord avec les idées qui régissent aujourd'hui au sein de la société française. » Il retourna en Algérie (1839), commanda une division sous les ordres du maréchal Clauzel, se signala au pas-

sage des Portes de fer, et fit encore une brillante campagne l'année suivante, accompagné de son jeune frère, le duc d'Aumale. Peu après, il revint à Paris, et s'occupa dès lors exclusivement de l'organisation et de l'inspection des troupes : les *chasseurs de Vincennes* furent désignés à l'origine sous le nom de chasseurs d'Orléans. Il revenait des eaux de Plombières où il était allé conduire sa femme, et se disposait à se rendre au camp de Saint-Omer, lorsque, en allant faire à Neuilly une visite à sa famille, les chevaux de sa voiture s'emportèrent en face de la porte Maillot. Il voulut s'élançer à terre pour les retenir, tomba la tête en avant sur le pavé et se brisa la colonne vertébrale. Transporté dans une maison voisine, il expira au bout de quelques heures, le 13 juillet 1842. Le duc d'Orléans avait de nombreuses sympathies parmi les gens de lettres et les artistes, dont il partageait les goûts et dont il aimait la société. En politique il passait pour libéral. On a souvent cité le passage suivant de son testament : « Que le comte de Paris soit un de ces instruments brisés avant qu'ils aient servi ou qu'il devienne l'un des ouvriers de cette régénération sociale qu'on n'entrevoit encore qu'à travers tant d'obstacles; qu'il soit roi ou qu'il demeure défenseur inconnu et obscur d'une cause à laquelle nous appartenons tous, il faut qu'il soit avant tout un homme de son temps et de la nation, serviteur passionné exclusif de la France et de la Révolution. » De son mariage avec la princesse Hélène, le duc d'Orléans avait eu deux fils, Louis-Philippe-Albert, comte de Paris, et Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand, duc de Chartres.

**ORMESSON DE NOYSEAU** (ANNE - LOUIS-FRANÇOIS-DE-PAULE-LEFÈVRE D'), député en 1789, né à Paris le 26 février 1753, exécuté à Paris le 20 avril 1794, fils d'un premier président au parlement de Paris, entra au même parlement comme conseiller (6 septembre 1770), et devint président à mortier le 15 mars 1779. Élu, le 7 mai 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la prévôté et vicomté de Paris, avec 113 voix (200 votants), il fit partie du comité ecclésiastique, accompagna le roi à Paris le 6 octobre 1789, se montra partisan du vote par tête, hostile à l'abolition des droits féodaux, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les actes de l'Assemblée constituante. Il avait succédé à Lenoir, en 1790, comme bibliothécaire du roi (Bibliothèque nationale), et était membre de l'Académie des Inscriptions depuis 1792, en qualité d'helléniste distingué, et de la commission des monuments publics, quand il fut arrêté comme royaliste avec Bochart de Saron, traduit devant le tribunal révolutionnaire, et condamné à mort, pour avoir signé une protestation contre la suppression des parlements, protestation qui fut trouvée dans les papiers de Lepelletier de Rosambo, ex-président à mortier, quand il fut arrêté au château de Malherbes, chez son beau-père, le défenseur de Louis XVI. Lefèvre d'Ormesson fut exécuté avec vingt et un autres magistrats des parlements de Paris et de Toulouse, le 1<sup>er</sup> floréal an II.

**ORNANO** (MICHEL-ANGE), député au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Ajaccio (Corse) le 24 septembre 1771, mort à Ajaccio le 16 mai 1859, appartenait à la famille des comtes souverains de Corse, ducs de Mitigliano, princes de Montlauret et de Cistria, qui a fourni plusieurs